

Numéro	DL250220-MC01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires de la F.P.T.	
Objet	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mai 2025	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 3 avril 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Madame RIMLINGER Barbara ayant donné procuration à Monsieur LEVY Thomas
- Monsieur BEAUJEU Rémy
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Monsieur FROEHLY Claude ayant donné procuration à Monsieur BACHMANN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	28 mars 2025
Date de publication délibération :	10 avril 2025
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	10 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20250403-DL250220-MC01-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Numéro	DL250220-MC01	1/3
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires de la F.P.T.	

V. PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, « *Les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité* ».

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

1. **Création d'un grade de technicien principal de 1^{ère} classe**

Dans le cadre du remplacement d'un agent parti en mutation, il est nécessaire de créer un grade de technicien principal de 1^{ère} classe pour ne pas retarder les recrutements. En effet, les candidates et candidats retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité.

Le choix, en cohérence avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, d'avoir un tableau des effectifs au plus proche de la réalité suppose de pouvoir réaliser ces ajustements réguliers.

Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour au 1^{er} juillet 2025 pour tenir compte du grade du candidat finalement retenu et les grades non nécessaires seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

2. **Création d'un grade d'adjoint technique à temps non complet 24,5/35è**

Un agent d'entretien à temps non complet 24,5/35è a été déclaré inapte à son poste par le Conseil Médical et a demandé son reclassement. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 24,5/35è afin de le remplacer.

Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour.

3. **Création de 8 grades d'adjoint technique**

Dans le cadre de l'organisation du temps de travail des agents d'entretien et de la réinternalisation des prestations confiées au secteur privé, conformément à la délibération du 4 décembre 2024, il convient de créer 8 postes d'adjoints technique à temps plein.

Numéro	DL250220-MC01	2/3
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires de la F.P.T.	

4. Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet de 20h00 à 29h00

Dans le cadre de l'organisation du temps de travail des agents d'entretien et de la réinternalisation de l'entretien du stade de la Schlossmatt, il convient d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique principal 2^e classe de 20h00 à 29h00/semaine pour prendre en charge cette nouvelle mission.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020 adoptant le tableau des effectifs au 1^{er} août 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2024 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, « *Les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité* »,

CONSIDERANT qu'il appartient, en conséquence, au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susmentionnées,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les créations de postes et modifications précitées ,

DECIDE de modifier en conséquence, le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Numéro	DL250220-MC01	3/3
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires de la F.P.T.	

Adoptée

Pour : 33

Abstention : 1 GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.